

## Sommaire

Etat Civil / Informations diverses	page 2
Conseil Municipal	pages 3 et 4
Finances Communales	page 5
Communauté de communes	page 6
Travaux	page 7 et 8
La page des écoles	page 9
A votre service	page 10
Du côté de chez Gaston	page 11
Le cahier des Assoc'	pages 12 à 15
Histoire locale / Promenons-nous	page 16

### **Le mot du Maire**

Au cœur de ce printemps si particulier, marqué par la crise liée à l'épidémie de la COVID-19, la vie municipale a malgré tout vécu un moment important.

Suite aux élections municipales, une nouvelle équipe s'est mise en place et les commissions ont commencé à travailler.

Dans ce numéro, vous pourrez prendre connaissance des travaux en cours et des projets envisagés à plus ou moins long terme.

Bonne lecture et prenez soin de vous.



Au premier rang, en bas de gauche à droite :

Christine MICHOT, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER, Marielle PHILIPPON et Agnès CHAMILLARD

Au deuxième rang, de gauche à droite :

Delphine MUNOZ, Eric ROLLET, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER, Thierry CHENAL et Corinne DE CUYPER

Au dernier rang de gauche à droite :

Aurélien MARTIN-JARRAND, Steeve BARDOUL, Sébastien GOUFIER, Arnaud TISSIER, Gilles PROU et Emmanuelle HAHN

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mai, Chantal ROYER a été réélue Maire, Alain DE CUYPER a été élu 1<sup>er</sup> adjoint, Ginette QUIVIGER 2<sup>ème</sup> adjointe et Gilles PROU 3<sup>ème</sup> adjoint.

Aurélien MARTIN-JARRAND et Thierry CHENAL ne siègeront qu'en cas de décès ou démission d'un membre du Conseil.

Retrouvez ce bulletin ainsi que de nombreuses informations sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr/>

### **Ouverture du secrétariat de mairie :**

Du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 15h à 18h sauf le lundi après-midi et le jeudi après-midi

Tél. 03.86.47.41.20 | Fax 03.86.47.44.02 | courriel : [mairie.lignylechatel@wanadoo.fr](mailto:mairie.lignylechatel@wanadoo.fr)

Site internet : [mairie-ligny-le-chatel-89.fr](https://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr)

# Etat-Civil 2020

de janvier à août

## Naissances

Rose, Marie, Carine DURVILLE	le 12 janvier
Rose, Amélie MARSHALL	le 14 janvier
Aaron, Neïl, Jo, Christophe ROLLET	le 19 janvier
Marius, Paul LOQUET	le 8 février
Alexandre, Lucien, Claude BEAU	le 10 mars
Tyfanie, Angelina, Christine, Béatrice WELSCH	le 23 avril
Saria HOHMANN	le 7 mai
Juliette, Sylvie, Denise GUILLOT	le 14 mai
Tyler, Jean-Joël, Alain LE GALLO	le 28 mai
Evan, Carmello, Yves MOREAU	le 21 juillet
Nino COMPAGNON BERTOZZI	le 10 août
Margot HUBERT	le 26 août
Adam, Eric, Fernando MARQUES VIEIRA	le 28 août

**Pas de mariage sur cette période**

## Décès

Madeleine, Thérèse, Marie DEQUATRE veuve SANCHEZ*	le 13 janvier
Maurice, Henri ZLOCH*	le 28 janvier
Odette, Georgette DAMAS veuve IOAN	le 23 février
Jacques CHARPY*	le 7 mars
Denise TERRACIER veuve LUCE	le 21 mars
Andrée DI BLAS veuve LOCHOW*	le 26 mars
Francine, Jeanne, Mad. ROLLEY vve PRIETO	le 29 mars
Jean, Robert, Sylla PERSON*	le 4 avril
Sylvaine, Germaine POLETTE vve SERVIN*	le 6 avril
Jacqueline, Armande PICQ veuve HESLOT*	le 31 mai
Madeleine, Françoise MERLE veuve BATTREAU*	le 12 juin
Simone, Georgette WOLFF veuve BEAUPOIL*	le 26 juin
Louissette, Denise, Marguerite LE BRETON veuve PRAT	le 29 juin
Pierrette, Marguerite PERCHERON*	le 2 juillet
Julia DEFORGE veuve HERVY*	le 27 juillet
Léone, Roberte COLINOT épouse PROU	le 9 août
Gisèle, Berthe BOUCHU veuve TUPINIER*	le 10 août

\* maison de retraite

## Ligny sur les réseaux !!

La municipalité a souhaité améliorer sa communication. En plus des différents supports existants, (Agenda, site internet, bulletin municipal) une page a été ouverte sur les différents réseaux sociaux. Nous vous les présentons maintenant.

\* \* \* \* \*



**Facebook** est un réseau social en ligne qui permet à ses utilisateurs de publier des images, des photos, des vidéos, des fichiers et documents, d'échanger des messages, joindre et créer des groupes et d'utiliser une variété d'applications.

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Ligny-le-Ch%C3%A2tel-110291420718326>

\* \* \* \* \*



**Twitter** est un réseau social de microblogage. Il permet à un utilisateur d'envoyer gratuitement de brefs messages, appelés tweets, sur internet, ces messages sont limités à 280 caractères.

Il compte 313 millions d'utilisateurs actifs par mois, 500 millions de tweets envoyés par jour.

<https://twitter.com/LignyMairie>

\* \* \* \* \*



**Instagram** est une application, un réseau social et un service de partage de photos et de vidéos. Elle est disponible sur plates-formes mobiles de type iOS, Android et Windows Phone et également sur ordinateurs avec des fonctionnalités réduites. Instagram revendique plus d'un milliard d'utilisateurs à travers le monde.

<https://instagram.com/mairiedelignylechatel?r=nametag>

\* \* \* \* \*



**Panneau Pocket** est une application gratuite pour les utilisateurs et téléchargeable sur son téléphone. L'utilisateur balaye simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de sa commune.

**Un outil** au service du public et des acteurs de l'habitat pour répondre à toutes les questions sur le **LOGEMENT**.

Des informations sur les aspects **juridiques, financiers, et fiscaux** données **gratuitement**, et en toute **indépendance**.



Les permanences sont suspendues.

Dès leur reprise, nous vous communiquerons les dates.

03 86 72 16 16 - [www.adil89.org](http://www.adil89.org) - [contact@adil89.org](mailto:contact@adil89.org)

## Assistante Sociale

Madame Angélique ASTESANO, Assistante Sociale de notre secteur, a suspendu ses permanences. Vous pouvez la joindre au 03.86.49.58.00.



L'ADAVIRS est une association loi 1901 dont la

mission est d'apporter, gratuitement et de manière confidentielle, une aide juridique et psychologique à toute personne qui s'estime victime d'une infraction à caractère pénal, à n'importe quel moment de la procédure (de la commission de l'infraction au recouvrement des dommages et intérêts).

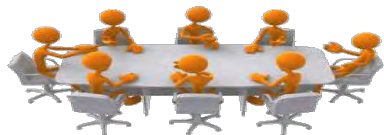
## Permanence en mairie

le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 14h à 17h

03.86.51.66.14

[francevictimes89.adavirs@gmail.com](mailto:francevictimes89.adavirs@gmail.com)





# Conseil Municipal

Vous trouverez dans cette rubrique les principaux points débattus lors des séances du Conseil Municipal  
Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie ou sur le site internet : [www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr](http://www.mairie-ligny-le-chatel-89.fr)

## Séance du 16 janvier 2020

Le Conseil décide de matérialiser deux places de stationnement pour taxi sur le trottoir situé face au 29 grande rue.

## Séance du 5 mars 2020

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Lefevre d'un montant de 26 880 € HT soit 32 256 € TTC pour l'achat d'un camion-benne ISUZU en remplacement du vieux camion devenu vétuste et hors d'usage.

## Séance du 8 juin 2020

### Attribution des délégations au Maire

De nombreuses décisions sont de la compétence du Maire (gestion des agents, mandatement des dépenses et des recettes, arrêtés de police (stationnement, voirie...)) et d'autres sont de la compétence du Conseil Municipal (création des postes, vote du budget...). Il existe également des décisions qui sont du ressort du Conseil mais que celui-ci peut déléguer au Maire. Le Conseil décide de déléguer au Maire, entre autres, les dépenses (travaux inférieurs à 10 000 € H.T., fournitures inférieures à 5 000 € H.T. et de services inférieures à 5 000 € H.T. ), les locations inférieures à 12 ans, et l'exercice du droit de préemption pour les biens inférieurs à 180 000 € (délibération précisée le 10 juillet).

### Constitution et composition des commissions communales

Le Conseil valide la constitution et la composition des commissions communales :

**Commission des finances** : Mmes QUIVIGER, PHILIPPON et DE CUYPER ; MM. DE CUYPER, PROU, et CHARDON

**Commission des travaux** : Mmes MUNOZ et MICHOT ; MM. DE CUYPER, PROU, ROLLET, GOUFIER, TISSIER, et BARDOUL

**Commission du personnel** : Mmes QUIVIGER et DE CUYPER ; MM. PROU et DE CUYPER

**Commission communication, fêtes et cérémonies** : Mmes CHAMILLARD, DE CUYPER, HAHN, PHILIPPON, MUNOZ et QUIVIGER. MM., GOUFIER et CHARDON

**Commission chargée des relations extérieures** (écoles, associations, camping) : Mmes DE CUYPER, HAHN, QUIVIGER, MUNOZ et MM. DE CUYPER et TISSIER

**Commission urbanisme et développement** (8 membres) : Mmes QUIVIGER, MICHOT, CHAMILLARD ; MM. DE CUYPER, PROU, ROLLET, CHARDON et TISSIER

### Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

Le Maire explique que la commune fait partie de nombreux syndicats intercommunaux et qu'il convient de désigner les délégués qui représenteront la commune au sein de ces instances.

Elle rappelle qu'une réflexion préalable a été menée sur ce point et propose de valider les désignations suivantes :

<u>Organisme</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
S.I.A.E.P. du Moulin des Fées	Alain DE CUYPER et Sébastien GOUFIER	Chantal ROYER
Syndicat du Bassin de l'Armançon	Eric ROLLET -	
Syndicat du Bassin du Serein	Alain DE CUYPER et Sébastien GOUFIER	Chantal ROYER
Syndicat Centre-Yonne Déchets	Corinne DE CUYPER -	
Syndicat de Gest° du Collège de Chablis	Ginette QUIVIGER et Marielle PHILIPPON	Chantal ROYER
S.I.V.O.S. Ligny-Méré-Varennes	Mmes ROYER et HAHN et M. BARDOUL	Mmes MUNOZ et M. TISSIER
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural	Gilles PROU	
Syndicat Départemental d'Energies	Chantal ROYER	Jérôme CHARDON
Syndicat AGEDI (logiciel cadastre)	Chantal ROYER	

### Indemnités du Maire et des adjoints

A l'occasion de leur renouvellement, les conseils municipaux doivent fixer les indemnités de leurs membres et sont tenus d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire. Le Conseil, à l'unanimité moins 4 abstentions (le maire et les 3 adjoints) décide d'attribuer les montants maximum prévus par la Loi.

### PERSONNEL COMMUNAL

#### Création d'un poste d'agent de maîtrise

Dans le cadre de l'organisation du service technique, il a été décidé de désigner un responsable de ce service et de confier cette mission à l'agent présentant le profil le plus adapté (expérience au sein du service, connaissance du terrain...). A cette fin, le Conseil décide de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### Gestion du patrimoine

Le Conseil décide de vendre à un habitant de la commune l'ancien camion-benne qui est hors d'usage au prix de 100 €. Le Conseil décide de faire démolir la grange en briques située rue des Chappes Guère.

### Informations diverses

➤ Le Maire informe que la Commission Départementale de Présence Postale et Territoires a attribué deux aides pour financer les travaux d'aménagement et de sécurisation de la future agence postale, pour un montant total de 26 631 €.

**Séance du 24 juin 2020**

### Désignation d'un conseiller à la Commission Electorale

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, si le Conseil Municipal est constitué d'une seule liste, la commission électorale se compose d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Conseil désigne Arnaud TISSIER pour siéger à la commission électorale.

**Séance du 10 juillet 2020**

### Désignation des délégués et de leurs suppléants, et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Le Maire explique qu'un décret porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre et que l'Yonne est concernée. Le Conseil doit désigner trois délégués titulaires et trois suppléants.

Sont désignés délégués titulaires : Alain DE CUYPER, Chantal ROYER et Jérôme CHARDON

Sont désignés délégués suppléants : Ginette QUIVIGER, Gilles PROU et Marielle PHILIPPON

### Proposition de membres à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs

Une commission communale des impôts directs doit être instituée. Elle est présidée par le maire ou un adjoint et composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (commune de moins de 2 000 habitants).

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, proposée sur délibération du conseil municipal. Le Conseil décide de proposer les 21 personnes indiquées dans la liste soumise par le Maire.

### PERSONNEL - Création d'un poste de rédacteur

Dans le cadre de l'organisation du service administratif, il a été décidé de formaliser l'existence d'un responsable et de confier cette mission à l'agent présentant le profil le plus adapté (connaissances, polyvalence, capacité d'encadrement).

Le Conseil décide de créer un poste de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### Règlement intérieur

Comme l'oblige la Loi, le Conseil approuve son règlement intérieur.

**Séance du 10 septembre 2020**

### PERSONNEL—Régime indemnitaire catégorie B et agent de maîtrise

Dans le cadre de l'avancement de grade de deux agents (dont un sous conditions), le Conseil ajoute les cadres d'emploi des agents de maîtrise et des rédacteurs à la liste des cadres d'emploi éligibles au régime indemnitaire.

### Autorisation d'occupation du domaine public

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Conseil autorise l'occupation d'une partie de la parcelle AO 832 pour 30 ans pour l'installation d'un nœud de raccordement (NRO), le plus près possible de l'autocommutateur Orange situé chemin des Sureaux.



### Intercommunalité

Il n'y a plus que 8 assistantes maternelles sur notre commune et plusieurs vont très prochainement cesser leur activité. Par ailleurs, il semblerait que la crèche de Pontigny soit complète. Les familles à la recherche d'un mode de garde se trouvent dans l'obligation de rechercher un moyen de garde en dehors de la commune, parfois sans résultat.

Parallèlement plusieurs projets ont existé ou existent (micro-crèche, maison d'assistantes maternelles...).

Le Conseil attire l'attention de la Communauté de Communes, compétente en la matière, sur cette difficulté des familles de trouver un mode de garde de leurs jeunes enfants sur Ligny-le-Châtel et sollicite la recherche d'une solution.



Afin d'accompagner les efforts réalisés par la commune dans l'entretien et l'embellissement de nos rues, vous êtes invités et encouragés à désherber votre trottoir.

Un petit effort citoyen de chacun pour profiter, tous, d'un environnement agréable.

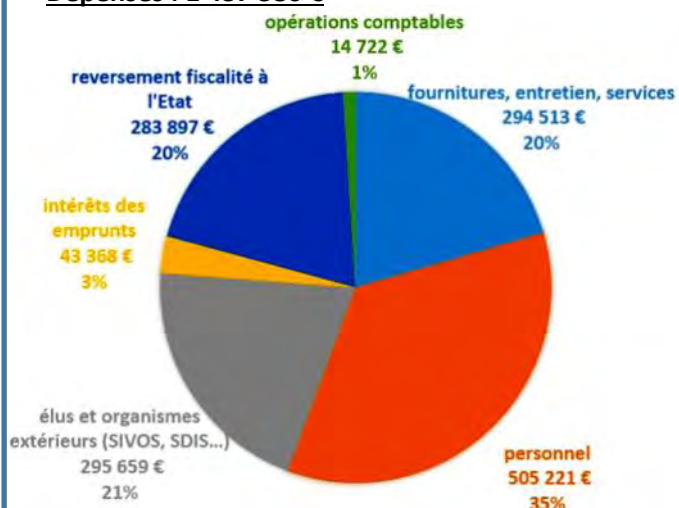
Alors, on s'y met, entre voisins !!

# Finances locales

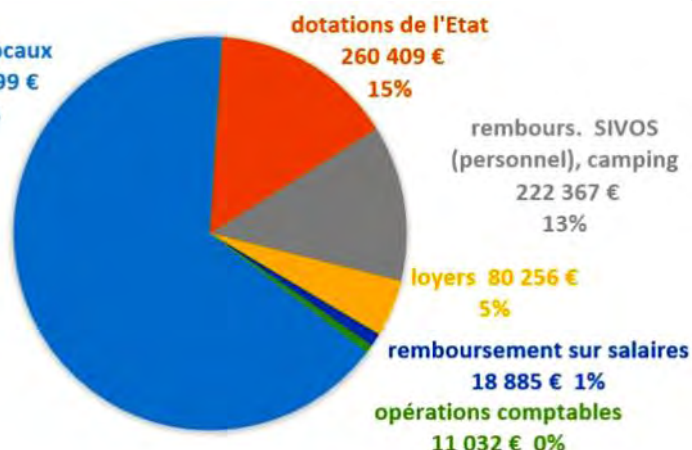
**Dépenses : 1 437 380 €**

## Fonctionnement 2019

**Recettes : 1 729 748 €**



impôts locaux  
1136 799 €  
66%



→ Soit un excédent de fonctionnement 2019 de 292 366,78 € + excédent antérieur de 507 575,79 €  
= excédent consolidé de fonctionnement de 799 942,57 €

## Investissement 2019

Dépenses : 254 261,28 € dont

- Remboursement capital des emprunts	118 708,57 €
- Agrandissement des locaux techniques	53 365,46 €
- Rampe d'accessibilité de l'église	14 912,64 €
- Radars pédagogiques et signalisation	13 502,32 €
- Plafonds chauffants à l'école primaire	13 099,48 €

Recettes : 169 082,88 € dont

- Excédent de fonctionnement capitalisé	120 881,56 €
- FCTVA	27 808,00 €
- Taxe d'aménagement	5 571,06 €
- Subvention Amendes de police (radars)	4 047,00 €

→ Soit un déficit d'investissement 2019 de 85 178,40 € + déficit antérieur de 92 523,03 €  
= déficit consolidé d'investissement de 177 701,43 €

**RESULTAT GLOBAL au 31 décembre 2019 :** + 622 241,14 €  
**Restes à réaliser (dép. 118 325,81 €/ rec. 130 086 €)** + 11 706,19 €  
**= RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ au 31/12/2019** 634 001,33 €

## Fonctionnement 2020

Dépenses	2020	Réel 2019	Recettes	2020	Réel 2019
011. Charges à caractère général	449 303	294 513	002. excédent antérieur reporté	634 001	527 823
012. Charges de personnel	533 000	505 221	013. Atténuations de charges	5 000	18 885
014. Reversement de fiscalité	282 350	283 897	70. Vente et produits du service	204 278	222 367
65. Autres charges de gestion courante	286 287	295 659	73. Impôts et taxes	1 130 013	1 136 799
66. Charges financières	39 500	43 368	74. Dotations et participations	264 791	260 409
67. Charges exceptionnelles	1 000	4 467	75. Autres produits de gest° courante	64 390	80 256
042. Opérations d'ordre	11 350	10 255	76. Produit de participation	0	7 645
022. Dépenses imprévues	5 000	0	77. Produits exceptionnels	0	3 387
023. Virement à la sect° d'investissement	694 683	-			
<b>TOTAL dépenses de l'exercice</b>	<b>2 302 473</b>	<b>1 437 380</b>	<b>TOTAL recettes de l'exercice</b>	<b>2 302 473</b>	<b>2 257 571</b>

## Investissement 2020

Dépenses : 1 058 232 € dont

- Remboursement des emprunts	105 522 €
- Réhabilitation bâtiment vannes Providence	100 000 €
- Etude Centre-bourg	100 000 €
- Remplacement camion	35 000 €
- Accessibilité salles des fêtes	35 000 €
- Aménagement agence postale	25 750 €
- Accessibilité camping	20 500 €

Recettes : 1 058 232 € dont :

- Virement de la section de fonctionnement	694 683 €
- Produits de cession (anc. école Lordonnois)	87 500 €
- Subventions	60 000 €
- Opérations comptables (amortissements)	20 000 €
- FCTVA	16 000 €
- Taxe d'aménagement	6 500 €



Vous trouverez ci-dessous une synthèse des décisions prises lors du dernier semestre. Les comptes-rendus complets des séances du Conseil Communautaire sont disponibles sur le site internet de la 3CVT : <https://www.3cvt.fr/publications/>

**ELECTIONS du 10 juillet 2020**

FONCTION	Elu(e)	fonction municipale	commission présidée :
<b>Président</b>	<b>M. Etienne BOILEAU</b>	1 <sup>er</sup> adjoint de CHABLIS	
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Patrick GENDRAUD	Conseiller Municipal de CHABLIS	> Finances
2 <sup>ème</sup> vice-présidente :	Mme Jeannine JOUBLIN	Maire de MAILLY-LA-VILLE	> Economie, aménagement du territoire
3 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Damien GAUTHIER	Maire de MALIGNY	> Mobilité, transports et cadre de vie
4 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Jean-Dom. FRANCK	Maire de VERMENTON	> Tourisme et communication
5 <sup>ème</sup> vice-présidente :	Mme Marie-José VAILLANT	Maire de CHABLIS	> Enfance, musique et danse
6 <sup>ème</sup> vice-présidente :	Mme Hélène COMOY	Maire de POILLY-S/-SEREIN	> Santé, social, équipem. cultur. et sportifs
7 <sup>ème</sup> vice-présidente :	Mme Chantal ROYER	Maire de LIGNY-LE-CHÂTEL	> Equipes techn., travaux + Assainissement
8 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Raymond DEGRYSE	Maire de VENOUSE	> Environnement, déchets et énergies n <sup>elles</sup>
9 <sup>ème</sup> vice-président :	M. Philippe BASTE	1 <sup>er</sup> adjoint de PRÉGILBERT	

**Délégués (pour accompagner certaines vice-présidences)**

Gestion des déchets	M. Jean MICHAUT	Maire de BEINES
Assainissement	M. Alain DE CUYPER	1 <sup>er</sup> adjoint de LIGNY-LE-CHÂTEL
Efficience des ressources	M. Jérôme CHARDON	Conseiller de LIGNY-LE-CHÂTEL > Efficience, mutualisation et group. d'achats

**Finances**

**BUDGET PRINCIPAL - Comptes 2019**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2019	9 783 770,53 €	865 031,24 €
Recettes 2019	10 132 543,40 €	796 281,66 €
<b>Résultat 2019 =</b>	<b>+ 348 772,87 €</b>	<b>- 68 749,58 €</b>
+ excédent budget ZA	+ 106 337,67 €	
+ Résultat 2018	+ 1 130 405,09 €	- 326 508,12 €
<b>Excédent 31/12/19 =</b>	<b>1 585 515,63 €</b>	<b>- 395 257,70 €</b>
Restes à réaliser dépenses	344 896,97 €	
Restes à réaliser recettes	731 996,37 €	
<b>Solde investissement 2019</b>	<b>- 8 158,30 €</b>	

**BUDGET PRINCIPAL - Budget 2020**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 304 761,09 €</b>	
Dont Atténuation de produits*	3 666 594,00 €	32,4%
Charges de personnel	2 420 844,00 €	21,4%
Charges à caractère général	2 047 303,60 €	18,1%
Autres charges de gestion courante	1 420 850,00 €	12,6%

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>11 304 761,09 €</b>	
Dont Impôts et taxes*	7 246 721,00 €	64,1%
Produits de service	1 219 600,00 €	10,8%

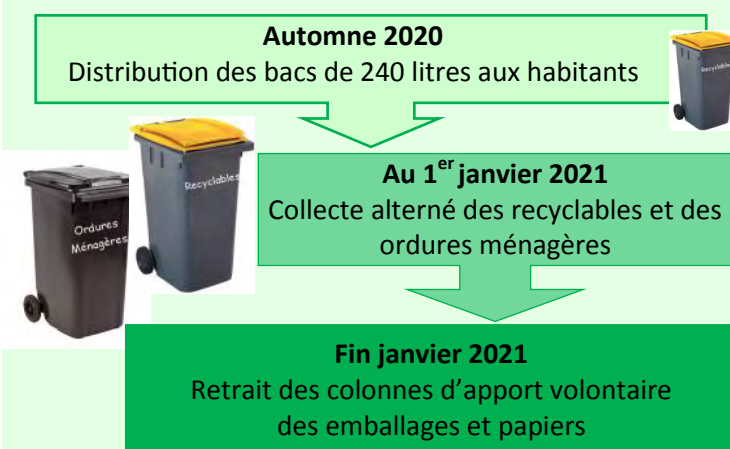
\*Depuis 2017, la Communauté de Communes perçoit tous les impôts professionnels (ex-taxe professionnelle) et en reverse la quasi-totalité à chacune des communes.

<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>2 618 657,26 €</b>
Dont Mise aux normes des déchetteries	700 000 €
Achats des bacs « jaunes » pour collecte	400 000 €
Remboursement emprunts	269 586 €
Réseau fibre optique	191 301 €
Aménagement liaisons douces	150 000 €

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 618 657,26 €</b>
Dont Subventions	653 939,16 €
Virement de la section de fonctmt	568 637,67 €
FCTVA	504 990,44 €
Emprunts nouveaux	412 551,56 €

**Gestion des déchets : Du changement !**

Nous vous rappelons que la collecte des déchets va changer cet automne. (Ce changement, prévu au printemps, a été reporté en raison de mesures sanitaires.)



**TRIER C'EST FACILE !**

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune :

LES EMBALLAGES EN MÉTAL  
Je les vide sans les laver

LES BOUTEILLES  
ET FLACONS EN PLASTIQUE

LES BRIQUES ALIMENTAIRES  
ET EMBALLAGES EN CARTON  
Je les aplatis

TOUS LES PAPIERS  
j'évite de les froisser

**ET RIEN D'AUTRE !**

**ATTENTION : Les déchets en verre restent à déposer au point d'apport volontaire**



# Projets et Travaux



**PROJET**

## Revitalisation du centre-bourg...

En association avec les Linéens, les élus veulent adapter l'aménagement du centre-bourg aux contraintes d'aujourd'hui en matière d'aménagement, d'accessibilité, de circulation, voire de rénovation de l'habitat. Dans un premier temps, un diagnostic de l'état actuel sera opéré, puis les impressions des habitants du village seront recueillies.

Le CAUE\* (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a été sollicité pour accompagner les élus dans leur réflexion et les guider dans la recherche de solutions.

*\*Le CAUE est une association loi 1901 créée par le Département, financé par une part de la Taxe d'Aménagement, les cotisations des adhérents, ainsi que diverses contributions. Il informe, sensibilise, conseille et forme pour promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement. Ses services gratuits sont dispensés aux particuliers et aux collectivités.*



## ... et Plan Local d'Urbanisme

**PROJET**

Parallèlement les élus souhaitent étudier une **modification ou révision du P.L.U.** afin d'actualiser ce document aux problématiques actuelles, étudier les possibilités d'organisation et de pouvoir répondre aux demandes et aux difficultés existantes.

**PROJET**

## Accessibilité des salles des fêtes et du camping

Les divers travaux à exécuter ont été validés par la commission départementale et des devis sollicités.

- à la **salle des fêtes du bourg** : aménagement d'un parvis en enrobé sur toute la largeur y compris une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.) et reconfiguration des sanitaires pour y intégrer un toilette accessible.
- à la **salle des fêtes de Lordonnois** : aménagement des abords des entrées avec création d'une place PMR et pose d'un lave-mains accessible dans le toilette PMR
- à la **salle des fêtes des Prés-du-Bois** : aménagement des abords avec création d'une place PMR et modification des portes des sanitaires pour les rendre accessibles
- au **camping** : aménagement des abords des sanitaires avec création d'une rampe et modification de douche et WC pour les rendre accessibles.

La totalité des travaux s'élève à 44 720 € HT et une subvention de 40 % a été sollicitée auprès de la Préfecture.

## Aménagement de la nouvelle Agence Postale

Les travaux de la future agence postale, située au 23 rue du Carrouge, avancent à grands pas.

L'entrée a été agrandie par rapport au projet initial et sera plus pratique et confortable.

L'agence sera lumineuse et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Tous ces travaux sont financés par l'aide de la Poste.

L'ouverture est programmée pour lundi 19 octobre.

**EN COURS**



## Transfert du service courrier

**TERMINÉ**

Les facteurs trieront désormais leur courrier dans une ancienne salle de classe de ce même bâtiment. Pour faciliter l'accès, le portail arrière a été remplacé et automatisé. La Poste versera un loyer à la commune pour l'occupation de ce local. Les facteurs y travailleront à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

## Clôture des locaux techniques

**TERMINÉ**

Afin de sécuriser les locaux et le matériel qui y est stocké, des travaux de clôture ont été réalisés et un grand portail a été posé.



## Le lavoir des Prés-du-Bois, Récidive **TERMINÉ**

Le lavoir des Prés-du-Bois, un hameau de Ligny-le-Châtel, date de 1813 et a bénéficié de divers travaux de restauration (1944-1948-1963) pour être transformé, en 1993, en salle des fêtes (par la commune pour les fournitures et par Guy Colinot, conseiller municipal à l'époque, aidé par les voisins pour les travaux). Allait-il en rester là ?

25 ans plus tard, sur une idée du plus ancien d'entre eux, l'aventure recommence. Notre « ancien » accompagné de quelques voisins décide de construire, attenant à cette salle des fêtes, un préau.

La commune a fourni le sable et le ciment pour faire un béton de propreté au sol. Le reste du projet étant pris en charge pour les voisins bénévoles. Les matériaux nécessaires à cette construction sont offerts par une personne qui désire rester anonyme. Ces bâtisseurs d'un jour, malgré une moyenne d'âge assez élevée ont œuvré avec complicité et dans la bonne humeur. Ils ont pu aussi compter sur l'aide de Daniel résidant à la maison de retraite qui est venu chaque après-midi prêter main forte à l'équipe. Les goûters et les rafraîchissements ont été fournis par les voisines.

Le but était d'améliorer la convivialité de cette salle très demandée pour des festivités familiales.

Les élus remercient vivement toutes les personnes qui ont participé à ces travaux.

Avant



Après



## Mise en place de caméras de surveillance

Malheureusement, la bêtise a encore frappée.

La commune subit depuis de nombreux mois (voire années) la multiplication de dépôts sauvages aux points d'apport volontaire, dans les chemins, ou même en pleine nature.

Dernièrement des fleurs ont été volées dans les cimetières du bourg comme dans celui de Lordonnois.

Encore plus récemment, il a été constaté qu'une personne était venue faire ses besoins dans une allée du cimetière !

Devant la recrudescence de ces faits, les élus ont décidé d'équiper la commune de caméras de vidéosurveillance. La totalité du territoire communal a été déclarée susceptible de recevoir ces équipements.

Les photos et les vidéos prises pourront être transmises à la Gendarmerie et servir dans le cadre de procédures judiciaires.

Toutefois, elles ne pourront être utilisées que pour des faits d'atteintes aux biens, aux bâtiments publics et d'abandon de déchets. Elles ne pourront pas, par exemple, constater des infractions aux règles de circulation ou de stationnement.

La municipalité espère malgré tout que le civisme de chacun rendra ces caméras « décoratives »...





# La Page des Ecoles

C'est dans la joie et le respect du protocole sanitaire que les 152 élèves des classes du regroupement ont fait leur rentrée. Elèves et enseignants espèrent pouvoir mener à terme leurs différents projets et vivre une année scolaire pleine et enrichissante.



Classe 1 PS-MS



Classe 2 MS-GS



Classe 3 GS-CP



Classe 4 CP-CE1



Classe 5 CE1-CE2



Classe 7 - CM2



## Bibliothèque Municipale

25 grande rue (sous le porche)



Des livres d'éveil, des albums récents et magnifiques, des BD, des mangas, des documentaires, des romans historiques, policiers, de science-fiction, de littérature française et étrangère, des livres pratiques... Il y en a pour tous les goûts à la fois dans **l'espace jeunesse** et dans **l'espace adulte** !!!

La bibliothèque investit très souvent dans **de nouveaux ouvrages**. Elle va acquérir avant la fin de l'année des romans à large vision (avec des gros caractères), des livres audio et d'autres pour enfants dyslexiques.

Vous disposez également d'un accueil personnalisé avec des conseils de lecture si vous le désirez.

Alors, osez, venez et pour un abonnement de 5 € par an, vous pourrez emprunter 3 livres simultanément.

Vous pouvez consulter l'ensemble des ouvrages disponibles :

<http://ligny-le-chatel.bibli.fr/opac/>

**Ouverture habituelle**  
le mercredi de 14h à 19h

**Nouveau ! La bibliothèque est sur Facebook :**

<https://www.facebook.com/bibliotheque.lignylechatel>



## Camping de la Noue-Marrou\*\*

Malgré une saison qui n'a réellement démarré qu'en juin, le camping a rencontré, cette année encore, un véritable succès. Le chiffre d'affaire sera dans la moyenne des 5 dernières années (mais en baisse de 25 % par rapport à 2019).

Une clientèle aussi nombreuse mais plus locale et rajeunie que les saisons précédentes, a profité du cadre verdoyant qu'offre le camping.

Pour beaucoup, c'était une découverte et même une révélation.

La satisfaction affichée des visiteurs est une réelle reconnaissance de la qualité du camping et de l'accueil. Le site est d'ailleurs très bien référencé sur les sites spécialisés.

Le chalet a été repeint et des travaux d'accessibilité sont programmés cet hiver afin de recevoir les prochains résidents dans les meilleures conditions.



**Ouvert jusqu'au 30 septembre,**  
**Réouverture Pâques 2021**  
**03 86 47 56 99**  
**camping.ligny89@gmail.com**



LA POSTE

Agence postale

**Changement d'adresse !**

### **SERVICES POSTAUX :**

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis ordinaires),
- Vente de timbres courants et fantaisie, de carnets d'autocollants, d'enveloppes et Prêt-à-Poster,
- Planche de timbres supérieurs et envoi à l'international,
- Emballages Colissimo M et L (en option format bouteille, XL et S),
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée),
- Retrait des lettres et colis en instance hors Poste Restante, valeur déclarée et Chronopost,
- Dépôt des procurations courrier,
- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.

### **SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIEES :**

- Retrait d'espèces sur Compte Courant Postal (CCP), Postépargne ou Livret d'épargne (maxi 350 € par période de 7 jours)
- Transmission au bureau centre des demandes de services liées aux CCP et des versements d'espèces sur CCP, Postépargne ou livret d'épargne, (maxi 350 euros par période de 7 jours).

**Fermeture du 12 au 16 octobre 2020**

**Pour déménagement**

**Ouverture de la nouvelle agence**

**Le lundi 19 octobre**



## Du côté de chez Gaston

Des nouvelles de la maison de retraite... Article rédigé par quelques résidents.

### Notre **Sortie Plein Air** à la Noue-Marrou (SPA)

Après un long confinement à la Résidence Mutualiste Gaston Houssier, cette sortie à la Noue Marrou nous fait énormément plaisir.

Le lundi 27 juillet, nous préparons le pique-nique confectionné par les cuisiniers API pour une journée détente dans Ligny-le-Châtel.

Cap vers le parc de la Noue-Marrou, à la sortie du village non loin de la maison de retraite. Ce qui permet à certains de commencer cette belle journée par une randonnée pédestre.

Une fois installés à l'ombre d'un marronnier, sur les tables de pique-nique ou tout simplement sur un fauteuil de camping, la détente commence.

Chacun de nous profite de ce moment à sa façon, une petite trempette, une petite bronzette, sur la balançoire une petite poussette ou clairement ne rien faire, ne penser à rien et jouir de la beauté du paysage au ruissellement du Serein.

17h la journée touche à sa fin, nous n'avons pas vu le temps passer, ce lundi de juillet a été pour nous une journée de vacances, grâce à cette ambiance de groupe et le calme de l'endroit.

On rentre à la Résidence détendus et avec quelques empreintes du soleil. En rêvant à la prochaine fois vers notre « SPA » à Ligny.

*Charles, Françoise, Louissette M., Marie, Micheline et Régine.*



## Le cahier des Assoc'



### JUMELAGE Ligny / Riol



Cette année la rencontre avec nos amis de Riol n'a malheureusement pas pu se réaliser du fait de la Covid-19.

Cela n'empêche pas les échanges téléphoniques, de mails, photos ou vidéos entre les familles françaises et allemandes...

Nos amis allemands ont d'ailleurs tenu à marquer chez eux la journée du 24 mai (date prévue pour notre rencontre) par "un repas à la française" et une petite vidéo qu'ils nous ont envoyée et dont nous avons extrait cette photo!

On peut y voir Christel Duppich, maire de Riol et Matthias Kaster le président du comité de jumelage de Riol.

Nous aurons tous à cœur de nous retrouver très vite en 2021, dès que cela sera possible.

Vous êtes tous cordialement invités à nous rejoindre pour ces rencontres toujours chaleureuses et conviviales.

*Le comité de Jumelage Ligny-Riol*



### LES AMIS DU PATRIMOINE

Comme tous les ans, l'association des Amis du Patrimoine de Ligny-le-Châtel a profité des vacances estivales pour ouvrir l'église aux visiteurs. Ceux-ci y sont venus chercher la fraîcheur et ont pu la découvrir librement.

Le 5 août, une visite guidée et commentée a réuni plusieurs dizaines de curieux.

Enfin les Journées Européennes du Patrimoine ont été l'occasion d'une ouverture supplémentaire au public.

Les travaux de rénovation programmés n'ont pas pu être réalisés en raison des mesures sanitaires.

N'hésitez pas, à visiter notre site internet et à nous rejoindre... pour que vive notre patrimoine !

<http://lignyadp.free.fr/>



## Atelier théâtre

Cette année, en raison des incertitudes liées à l'épidémie de COVID-19, l'atelier théâtre n'accueillera pas de nouvelles recrues. Seuls les plus âgés et les plus anciens pourront continuer selon des règles sanitaires strictes. Malheureusement, la saison dernière s'est arrêtée brutalement, laissant les projets des 32 enfants en suspens... ils avaient appris un grand rôle, écrit un court-métrage, une pièce et n'ont pas pu aller au bout de leurs créations. J'en suis désolée pour eux.

L'atelier a continué malgré tout en télétravail avec « Théâtre confiné » sur Facebook. Les spectacles y sont toujours visibles. J'adresse un grand merci aux enfants qui se sont investis à mes côtés dans cette aventure numérique, à leurs parents et à tous les « comédiens » en herbe, adultes et enfants, de Ligny-le-Châtel qui ont permis au théâtre de vivre pendant cette période de confinement.

Un grand merci à la mairie qui nous permet de continuer en nous mettant une salle à disposition.

*Emmanuelle Hahn, association Le Porte-lanterne.*







Depuis le 1<sup>er</sup> septembre les élèves de l'éveil - judo sont de retour sur les tapis les mardis de 17h30 à 18h15. Les plus grands, divisés en 2 groupes : de 18h15 à 19h15 les mardis (pour les enfants de CP et CE1) et de 19h15 à 20h30 pour les plus grands. Le jeudi, un cours unique de 18h30 à 20h.

Les adultes qui pratiquent le Taïso se sont retrouvés avec plaisir le jeudi soir de 20h à 21h pour des exercices individuels.

La fédération nous a transmis ses consignes pour la reprise du judo en toute sécurité durant cette période difficile d'épidémie de COVID-19.



**Eveil Judo (4 à 5 ans)** : activité ludique et conviviale axée sur le développement physique et intellectuel

**L' école de Judo (6 ans et plus)** : véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

**Le Taïso (adultes)**: entretien corporel japonais pour les adultes à la recherche de bien-être : Débutant, sportif ou non sportif, le Taïso est une alternative ludique aux nombreux sports de remise en forme

**Enseignant diplômé d'état**  
**THOMAS Philippe**  
Ceinture Noire 6 Dan  
Arbitre national

Tapis ➤ Gymnase de Ligny-le-Châtel  
Rue Reine de Sicile à LIGNY-LE-CHÂTEL  
**Cours : Mardi et Jeudi (à partir de 17h30)**

**Faisons du sport  
en toute sécurité  
On compte sur vous !**

Renseignements : au 06.77.80.44.88 - courriel : [Judo-club.ligny@laposte.net](mailto:Judo-club.ligny@laposte.net)

Judoclub-Ligny-le-chatel - Site: <http://judoclub-ligny.clubeo.com/>

**2 séances d'essai gratuites  
pour tout nouveau pratiquant**

## Société de pêche AAPPMA

## La Vandoise du Serein

Au cours de cette saison de pêche, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a réalisé deux opérations qu'il convient de relater.



La première constitue une œuvre pédagogique et informative à l'attention des pêcheurs du Serein... et des autres : la fédération nationale de la pêche s'est associée à la fédération départementale et à la société de pêche La Vandoise du Serein pour créer des panneaux explicatifs sur cette rivière mais également sur sa faune et sur sa flore, sur la pêche qui peut s'y pratiquer, sur la réglementation en vigueur et présenter le parcours exclusif de chaque commune concernée. Financé à 50 % par les instances nationales, 45 % par la fédération départementale et 5 % par la société locale, le panneau d'un coût de 850 € a été posé au parc de la Noue-Marrou par les employés communaux.

La seconde opération a eu lieu en septembre. En raison de l'ouverture concomitante des vannes du Serein au Moulin des Fées (la rivière étant prioritaire sur le bief en cas de sécheresse) et des vannes de l'ancienne scierie située en aval (ouverture malintentionnée...), le bief s'est rapidement vidé. Les poissons sont restés prisonniers dans les quelques poches d'eau et certains sont morts par manque d'oxygène... En présence des responsables de la Vandoise, les techniciens de la Fédération de pêche de l'Yonne ont pratiqué une pêche électrique en plusieurs endroits du bief sauvant une centaine de kilos de poissons qui ont été relâchés dans le Serein. 48 espèces ont été recensées parmi lesquelles 4 espèces en voie de disparition donc protégées : la loche de rivière, la bouvière, la vandoise et le chabot. Après fermeture des vannes aval et colmatages de quelques fuites, les sources du Moulin des Fées ont permis au bief de retrouver progressivement son niveau d'eau.





## LIGNY POKER CLUB

Le club, créé en 2018, compte aujourd'hui plus de 30 adhérents qui se réunissent chaque vendredi soir, 1 avenue de Chablis, dans une ambiance très conviviale.

Jusqu'à l'année dernière, le LPC organisait trois tournois par an, à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel, chaque tournoi accueillant près de 120 joueurs venus d'un peu partout pour s'affronter très amicalement.

Cette année, la COVID a stoppé notre activité mais nous reprenons depuis peu nos réunions du vendredi soir, impatients de se retrouver, avec masque et gel obligatoires.

Si le poker vous intéresse, venez nous rencontrer, que vous soyez débutants ou confirmés, l'objectif étant de partager ensemble une passion commune et de passer un bon moment.

*Pour tous renseignements contacter :  
Daniel Freitas 06 79 35 32 81*



vous propose des cours de Zumba,


Les vendredis au Gymnase de Ligny-le-Châtel :

- 18h30 à 19h15 (enfants 5 -11 ans inclus) 90 € / an

- 19h30 à 20h30 (adultes et ados) 110 € /an

Si besoin, vous pouvez nous contacter :

Véro au 0671826593 / Clarisse au 0610976062

zumbattitud89@gmail.com /  ZumbAttitud'89

## VELORUN SEREIN



### REPRISE DE L'ACTIVITE BADMINTON

Rendez-vous le lundi de 18 heures à 20 heures

au gymnase de Ligny le Châtel

Ouvert à tous

Cotisation annuelle de 20 €

Renseignements : 03.86.47.55.03—06.76.00.62.97

## Les Tonic's girls

Après des mois de pause obligée, l'association les Tonic's girls a repris ses activités au gymnase de Ligny-le-Châtel.



Les deux sections gym d'entretien et gym douce accueillent aussi bien les femmes que les hommes, même si ces derniers se font très rares. Les séances sont dirigées par Sébastien, le très apprécié éducateur de Profession Sports Yonne. « Notre objectif reste de permettre à tous ceux qui le souhaitent de pratiquer une activité sportive dans les meilleures conditions et dans la convivialité. Nos cours sont largement ouverts à tous », précise Mélanie Deboudt, la présidente qui est secondée dans sa mission par la trésorière Patricia Parent.

La gymnastique d'entretien accueille adultes et adolescents tous les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30. La gym douce, plus particulièrement destinée aux moins jeunes et à ceux qui souhaitent reprendre une activité, se déroule le mardi de 11 à 12 heures. Les inscriptions sont prises sur place.

Contact. Tél. 06.49.49.84.34 ou 06.41.28.20.01.



Habitant Ligny, nous sommes bénévoles depuis plus de quinze ans de l'Association de protection animale RESPECTONS, située à St Léger Vauban.

Créée il y a plus de 20 ans par Patrick SACCO, cette association est aujourd'hui très active pour venir en aide à tous les animaux en souffrance sur tout le territoire français.

Ces actions ne sont rendues possibles que grâce à un réseau de bénévoles qui recueillent et prennent en charge les animaux sauvés de la maltraitance en tout genre.

Durant toutes ces années, nous avons accueilli, soigné et placé de nombreux animaux et surtout mené des campagnes de stérilisation des chats errants sur Ligny et ses alentours.

Les années passent ... nous souhaitons à présent constituer une équipe qui pourra prendre notre relève.

Si vous êtes sensibles à la souffrance animale et que vous avez du temps à leur consacrer, venez nous rejoindre. Toutefois, si vous n'avez que quelques heures de disponibilité, le bénévolat peut se limiter à des opérations ponctuelles (Collecte de nourriture dans les grandes enseignes ou autre).

Nous avons à cœur que le travail entrepris pour la stérilisation des chats errants perdure, car pour le bien-être de tous, il est important d'arrêter leur prolifération.

Nous espérons donc trouver des personnes motivées et engagées pour assurer la continuité de ce long combat.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 07 64 11 72.

Micheline et Patrice MAZZOLINI



Association RESPECTONS - Tel : 06 07 65 60 72 - Facebook : Association Respectons



Demander un devis en ligne, remplir un formulaire pour devenir bénévole ou déposer une candidature.

Pour plus d'infos et pour vous faciliter la vie au quotidien, n'hésitez pas à vous rendre sur : [www.admr.org](http://www.admr.org) et laissez-vous guider !

Nous vous rappelons que l'ADMR s'adresse à tous : familles, célibataires, actifs, retraités, handicapés et qu'elle est le 1<sup>er</sup> réseau français des services à la personne.



- ◆ Maintien à domicile des personnes fragilisées
- ◆ Aide aux familles (naissance, grossesse,...), aux personnes handicapées
- ◆ Ménage, repassage, entretien du linge,
- ◆ Préparation des repas, courses,
- ◆ Transports accompagnés,
- ◆ Garde d'enfants à domicile,
- ◆ Service de téléassistance FILIEN 24h/24 et 7j/7.

Tous les services de l'ADMR permettent une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes restant à charge.

### Maison des services ADMR

29 grande rue - LIGNY-LE-CHÂTEL

Permanence lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9 à 16 heures

03 86 98 01 41

[mdsligny@admligny.fede89.admr.org](mailto:mdsligny@admligny.fede89.admr.org)

A noter que plusieurs associations ne nous ont pas fait parvenir leur article, certaines en raison de la suspension temporaire de leurs activités (Comité des Fêtes, AS Serein, Country Highway, Ligny Pétanque...)

A noter également la présence sur notre commune d'activités organisées par des associations extérieures : Tennis-Club de Maligny, Tennis de Table de Varennes.

# HISTOIRE LOCALE

## AVIS DE RECHERCHE

### Connaissez-vous les deux demoiselles de Ligny ?

Pierrette, l'aînée a le même âge que l'université de Bourges. Laurentine, la cadette, a vu le jour l'année où fut signé le traité de Saragosse.

Toutes deux dominant notre village et assistent aux allées et venues quotidiennes de ses habitants. Leurs cerveaux, toujours en alerte, surplombent leurs immenses panses d'où s'élançait le chant, à la tierce, qui rythme les journées. C'est grâce à un balancement régulier que chacune d'elles peut balayer les alentours de son œil ancestral.

Quasiment inaccessibles, il n'est malheureusement pas possible de les rencontrer. Par ailleurs, leur forte corpulence ne leur permet pas d'être conduites jusqu'à nous...

Qui sont-elles ?

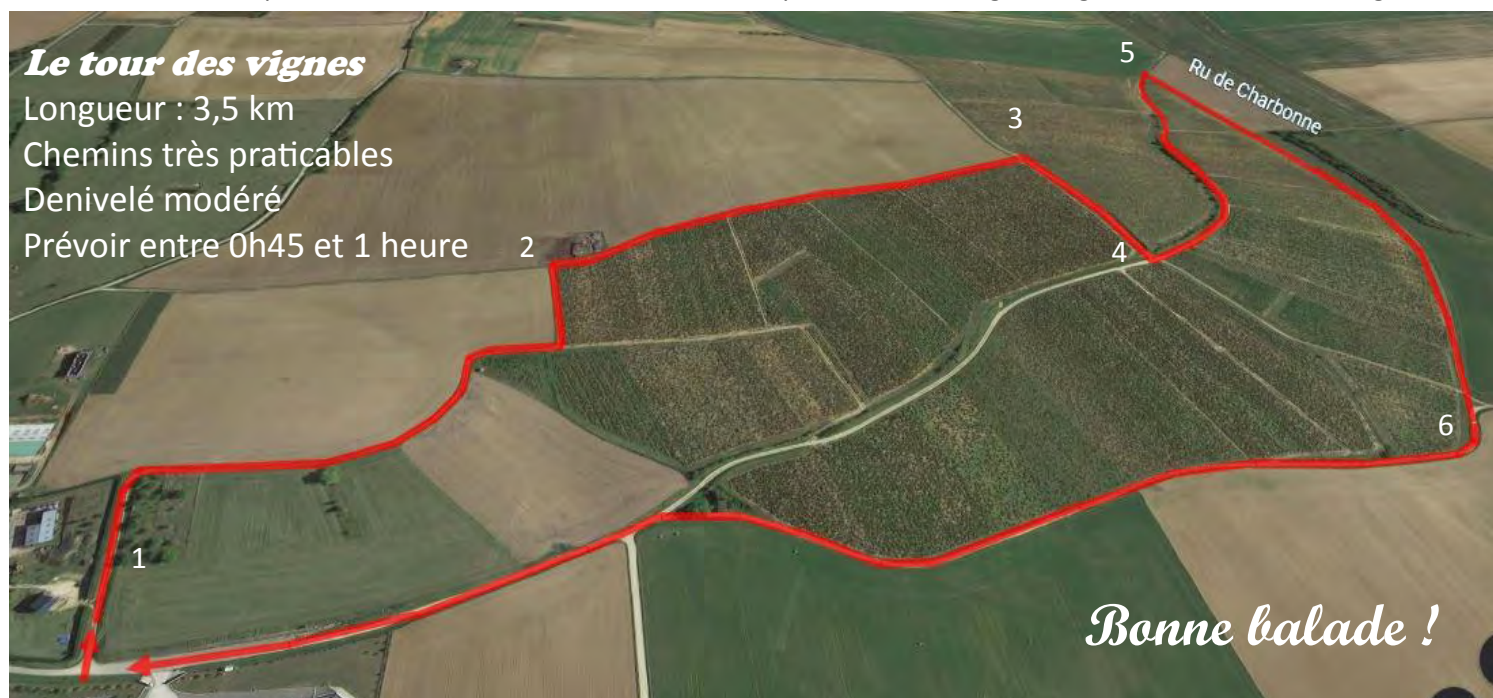
*« Dans la lucarne du clocher, on aperçoit deux petites cloches qui sonnent les quarts et les demies : Pierrette, datant de 1464 est une des plus vieilles cloches du département, et Laurentine a été fondue en 1529 par Henri Cortin » (L'Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Ligny-le-Châtel, Les Amis de Ligny-le-Châtel, 1984.)*



## Promenons-nous...



Dans cette nouvelle rubrique, nous vous proposons un petit circuit pour (re)découvrir notre campagne. Pour ce numéro, nous vous invitons à profiter des couleurs de l'automne en vous promenant le long des vignes récemment vendangées.



### Le tour des vignes

Longueur : 3,5 km

Chemins très praticables

Denivelé modéré

Prévoir entre 0h45 et 1 heure

*Bonne balade !*

L'accès se fait par le chemin de Méré (à droite, en haut des écoles). Après la dernière maison, on monte à gauche

1. On suit le chemin en longeant la petite maison de vigne, puis on tourne à gauche pour monter le long de la vigne.
2. En haut, on tourne à droite. On peut profiter du panorama qui permet de voir Lignorelles et Maligny.
3. A l'angle de la vigne, tournez à droite et redescendez jusqu'à l'intersection. Ce chemin s'appelle « la ruelle aux ânes »
4. A l'intersection, on tourne à gauche pour redescendre jusqu'en bas par un chemin qui serpente agréablement. Un petit creux ? Il y a bien quelques noix à ramasser !
5. Tout en bas, tournez à droite pour re-longer la vigne, mais par le bas maintenant. À votre gauche le rû de Charbonne.
6. Vous prendrez ensuite le virage à droite et remonterez jusqu'au point de départ en passant devant le bassin d'orage.